

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	48

CONVOCATION

Datée	Du 08/11/24
Affichée	Le 08/11/24

OBJET

Travaux de la voie verte :
indemnité pour perte de
récolte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 8 novembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Dominique LORMEAU a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAU, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : François BRIZARD a donné pouvoir à Christian BARBIER
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

Représenté : Daniel MARIE est représenté par Alain TESSIER

Absents excusés : Didier PITOU, Nadège TROUILLET, François HUREL, Jacky DE TAEVERNIER

Absentes : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT, Virginie VIOLET

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil le déploiement de la phase II des travaux de la voie verte, partie Ville de L'Aigle.

Afin d'assurer le bon déroulement des travaux suite aux différentes intempéries, une adaptation de l'accès aux terrains a été effectuée. La modification de l'accès a occasionné des dommages aux parcelles agricoles exploitées par Monsieur Thierry MARIE. Il s'agit de la parcelle cadastrée section BI n° 638 sise au lieudit Moulin des Hayes à L'Aigle et la parcelle BI 307 sise au lieudit Moulin des Hayes à L'Aigle.

Il a été établi deux constats contradictoires des dégâts :

- le 30 juillet 2024 :
Superficie concernée 450 m² suite aux travaux d'élagage effectués par l'entreprise FREON pour permettre l'accès au chantier
- le 09 août 2024 :
Superficie concernée : 1 800 m² suite au passage du géotechnicien pour la réalisation des études des passerelles

Il est proposé une indemnisation des dommages de travaux publics aux cultures et aux sols sur des parcelles agricoles, calculée sur la base du barème pour perte de récolte de la campagne culturale 2024-2025 établi par la chambre d'agriculture Normandie.

Le montant de l'indemnité pour une prairie temporaire (entre le 15/07 et le 15/08) est de 1 780 € par hectare.

Ainsi, le montant à indemniser à M. MARIE est de :
 $0,2250 \text{ ha} \times 1\,780 \text{ €} = 400,50 \text{ €}$

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le barème pour perte de récolte de la campagne culturale 2024-2025 établi par la chambre d'agriculture Normandie pour l'indemnisation des dommages de travaux publics aux cultures et aux sols sur les parcelles agricoles,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-167 du Conseil Communautaire en date du 30/09/2021 autorisant le Président à signer l'accord-cadre de mandats d'études, de maîtrise d'ouvrage et de services annexes avec la

Accusé de réception en préfecture
06120068408-2024-11-14-220-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

- Vu la délibération n° 2021-10-21-185 du Bureau Communautaire en date du 21/10/2021 autorisant le Président à signer le marché subséquent n° 2 de mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à la voie verte de la Risle avec la SHEMA,
- Considérant que Monsieur Thierry MARIE peut prétendre à une indemnité pour les dommages causés par la création de la voie verte aux parcelles agricoles qu'il exploite,

Le Conseil après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement au profit de M. Thierry MARIE, d'une indemnité de perte de récolte d'un montant de 400,50 €, pour les dommages de travaux publics aux cultures et aux sols pour les parcelles cadastrées section BI n°638 sise au lieudit Moulin des Hayes à L'Aigle et BI 307 sise au lieudit Moulin des Hayes à L'Aigle,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits **21 NOV. 2024**
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme **21 NOV. 2024**

Acte reçu en préfecture le **21 NOV. 2024**
Publié en ligne le
Certifié exécutoire **21 NOV. 2024**

Le Président,
Jean SELLIER

